

## RÉVISION EXCEPTIONNELLE DE LA LISTE ÉLECTORALE

DU 12 AU 27 JUIN 2024

Le Consulat d'Algérie à Nantes, porte à la connaissance des ressortissants Algériens résidents dans les départements **Côtes d'Armor (22), Finistère (29), Ille et Vilaine (35), Loire Atlantique (44), Maine et Loire (49), Mayenne (53), Morbihan (56), Sarthe (72), Deux Sèvres (79), Vendée (85), Vienne (86)**, que conformément à la loi organique n°21-01 du 10 mars 2021, relative au régime électoral, et suite au décret présidentiel n° 24-182 du 08 juin 2024, portant convocation du corps électoral dans le cadre des élections présidentielles du 07 septembre 2024, **une révision exceptionnelle de la liste électorale est ouverte, à compter du mercredi 12 juin 2024 ; elle est clôturée le jeudi 27 juin 2024.**

Les ressortissants nouvellement immatriculés, ou non-inscrits sur la liste électorale, sont invités à se rapprocher de nos services en vue de formaliser leur inscription, suivant les conditions ci-après :

- être immatriculé auprès du Consulat d'Algérie à Nantes;
- être âgé de dix-huit (18) ans révolus au jour du scrutin ;
- jouir de ses droits civiques et politiques.

Les formulaires de demande d'inscription ou de radiation de la liste électorale sont disponibles au niveau de l'accueil du Consulat et peuvent être, également, téléchargés sur notre site : « [www.consulat-nantes-algerie.fr](http://www.consulat-nantes-algerie.fr) » rubrique « formulaires ».

Les formulaires dûment remplis et signés peuvent être remis dans les délais précités à nos services, ou adressés :

- par courrier à l'adresse : « Consulat d'Algérie à Nantes, 57 rue Général Buat, 44000 Nantes »
- par e-mail à [contact@consulat-nantes-algerie.fr](mailto:contact@consulat-nantes-algerie.fr)